



# Qu'est-ce qu'une procédure de référé devant le juge judiciaire ?

Question / réponse publié le **04/08/2024**, vu **73 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

## Qu'est-ce qu'une procédure de référé devant le juge judiciaire ?

- La procédure de référé est une procédure d'urgence visant à prévenir un dommage ou faire cesser un trouble illicite.
- À l'issue de cette procédure, des mesures conservatoires peuvent être prescrites.
- La décision prononcée par un juge des référés est exécutoire mais ne constitue pas un jugement de fond définitif.

### SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/268546-quest-ce-quune-procedure-de-refere>